

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/10/2021

Dossier complet le :
27/10/2021

N° d'enregistrement :
F09321P0327

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un dépôt de bus provisoire ; préalable à l'opération de restructuration du dépôt de bus de St Pierre de la RTM pour une durée d'exploitation de 2 ans

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MADAME HEMERIT LAURENCE, DIRECTRICE / DIRECTION INFRASTRUCTURES

RCS / SIRET

0 5 9 | 8 0 4 | 0 6 2 | 0 0 0 8 7

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39 a)	Travaux de construction créant une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 10 000m ² : emprise au sol d'environ 11 150 m ² ,
Catégorie 1: ICPE rubrique 1435-3 (Déclaration) ICPE rubrique 2930-1b (Non classé) ICPE rubrique 2714 (Non Classé) ICPE rubriques 1432-2 (Non Classé)	Pour information, projet non concerné par les seuils de la catégorie 1 relative aux ICPE mais projet concerné par les rubriques ICPE suivantes : - 1435-3 : volume annuel estimé à 275 m3 (D), - 2930-1b, 2714 et 1432-2 (Non classé)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un dépôt de bus provisoire appelé "Remisage Nord" permettant de maintenir l'activité d'exploitation du dépôt de bus de Saint Pierre pendant toute la durée de sa restructuration.
Ce site provisoire accueillera, sur le terrain dit des "anciennes pharmacies militaires", mis à disposition par la Métropole AMP, et pour une durée de 2 ans, les fonctions suivantes :

- un parking de remisage bus d'une capacité de 100 bus et ses voies d'accès,
 - un parking pour les véhicules de service et du personnel d'une capacité de 60 places,
 - des bureaux et locaux sociaux dans une plateforme composée de modulaires préfabriqués d'environ 300 m²,
 - une station de charge Gasoil et Adblue,
 - une station de lavage des bus,
 - une zone de maintenance simple des bus, petite maintenance à la sortie des bus le matin,
 - une zone grillagée pour stockage de fluides industriels en fûts,
 - des locaux techniques courants forts & courants faibles nécessaires au fonctionnement du site.
- Cette opération ne comprend pas de démolition, le site étant actuellement non-construit.

4.2 Objectifs du projet

Permettre le maintien de l'activité du dépôt de bus de Saint-Pierre pendant la réalisation des travaux sur le site RTM. Le site provisoire sera utilisé exclusivement à des fins de remisage ; la maintenance lourde des bus sera conservée sur le site RTM existant, l'atelier de maintenance du dépôt étant non impacté par les travaux de restructuration.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en 2023 pour une durée estimée de 6 mois.

Ils se décomposeront comme suit :

- Terrassement général de l'emprise avec démolition complète d'un mur de soutènement partiellement démoli à ce jour,
- Création d'un nouvel ouvrage de soutènement,
- Réalisation des VRD pour le remisage des bus et véhicules légers ainsi que les voies de circulations internes,
- Mise en oeuvre de 2 stations de charge Gasoil y compris pose de cuves aériennes et VRD,
- Mise en oeuvre d'une station de lavage y compris VRD et installation enterrée de recyclage des eaux de lavage,
- Mise en oeuvre d'une plateforme de locaux modulaires préfabriqués y compris VRD,
- Pose et raccordement de containers "locaux techniques",
- Mise en oeuvre d'une zone de maintenance simple de bus y compris VRD et structure de couverture,
- Mise en oeuvre d'une zone grillagée pour le stockage des fluides industriels en fûts y compris VRD,
- Mise en oeuvre de clôtures, barrières levantes, portails et portillons pour sécurisation du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site devra être mis en exploitation au second semestre 2023 pour une durée de 2 ans. Il concernera toute activité nécessaire au fonctionnement du service Bus de la RTM, hors maintenance des bus soit :

- le remisage de 100 bus, 60 véhicules de service et personnels,
- la prise de service quotidienne des conducteurs,
- la charge en carburants et lavage quotidiens des bus,
- la maintenance express au départ des bus le matin.

Il est précisé que le site sera sécurisé et gardienné 24/24h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au dépôt d'un permis de construire précaire et à une déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de l'emprise du projet	11 150 m ²
Surface de plancher	300 m ²
Nombre d'unités de stationnement BUS	100
Nombre d'unités de stationnement véhicules légers	60
Volume annuel de carburant distribué estimé	275 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

230 Chemin de St Jean du désert
13012 Marseille

Sur une partie seulement des parcelles cadastrales n°198 & n°179 de la feuille 876 D 01

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 24 ' 57 " E Lat. 4 3 ° 17 ' 40 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le territoire de Marseille est situé au bord de la Méditerranée. Le projet n'est pas situé dans la bande des 100 m.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE 3e échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2019. Le secteur du projet est affecté par le bruit ; le niveau sonore atteint les 55 à 70 dB. Au Nord, les infrastructures routières chemin de St Jean du désert de catégorie 4 et l'avenue Pierre Chevalier de catégorie 3 puis au Sud, la voie ferrée Marseille Vintimille classée Grande Infrastructure sont les principales sources de nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet se situe dans la commune de Marseille couverte par : - Un PPR Retrait /gonflement des argiles approuvé par arrêté préfectoral du 27/06/2012 : terrain en zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux (B2), - Un PPR Inondation par débordement de l'Huveaune approuvé le 24/02/2017 : terrain non concerné, - Un PPR Mouvements de Terrains approuvé le 29/10/2002 : terrain non concerné, - Un PPR Technologiques approuvé le 04/11/2013 : terrain non concerné. Le projet ne se situe pas en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terrassements à réaliser sont faibles (aménagement de la plate-forme et excavation pour mise en place d'une cuve de recyclage des eaux de lavage). Pas d'excédent de matériaux à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain actuel est un terrain vague, utilisé ultérieurement à des fins de plate-forme logistique temporaire. Le projet n'implique donc pas de perturbations, de dégradations ou destruction de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Un report de trafic de bus, actuellement aux alentours du dépôt RTM de St-Pierre, est nécessairement induit par le projet
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Source de bruit lié à la circulation des bus

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Source d'émissions lumineuses par l'éclairage du remisage et des modulaires préfabriqués
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air sont liés au report de trafic de bus et aux dégagements de Composés Organiques Volatiles lors des opérations quotidiennes de remplissage des réservoirs des bus en gasoil.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucun rejet liquide ne sera effectué directement dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Source de rejet d'eaux de pluie après collecte, rétention, traitement par séparateur hydrocarbures et rejet à débit régulé (débit de fuite de 10l/s) vers l'exutoire. Source de rejets d'eau liés au lavage des bus (filière de recyclage mise en place et traitement des rejets). Source de rejet d'eaux usées courantes issues des sanitaires créés dans le projet dans le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Source de déchets non dangereux (carton, bois et papier) collectés et traités en filière appropriée, Source de déchets dangereux minime et liée à l'activité de petite maintenance des véhicules (liquides de refroidissement, ampoules, ...) collectés et traités en filière appropriée, selon la réglementation en vigueur,

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'opération sera soumise à réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à la demande du SRA (Service Régional d'Archéologie) et, ce, malgré le fait que le terrain d'assise se situe en dehors du périmètre des zones de présomption de prescriptions archéologiques telles que définies par l'arrêté préfectoral n°13055-2020 du 21/02/2020. Pas d'impact sur le patrimoine architectural, culturel et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le terrain actuel est un terrain vague, utilisé ultérieurement à des fins de plate-forme logistique temporaire. Le projet n'induit donc pas de modification sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Il est précisé que le terrain assise de l'opération ne sera utilisé que pour moitié environ par la RTM.

A notre connaissance, l'autre partie du terrain est concernée par un projet de la Direction de la Propreté Urbaine qui devrait, concomitamment à l'occupation RTM, réaliser un site de remisage et d'entretien des véhicules de collectes des déchets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet inclut des dispositifs de traitement des eaux avant rejet dans les réseaux publics.
Il inclut également des dispositifs de rétention au droit des stockages en fûts de matières potentiellement polluantes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucun effet notable n'est pressenti sur les thématiques naturelles, humaines et paysagères habituellement traitées dans le cadre des études d'impact.

Par ailleurs le projet n'étant que provisoire, nous estimons qu'il peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - ☒ non publié ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Etude Géotechnique de conception G2 PRO - Mars 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marseille

le, 25 Octobre 2021

Signature

Régie des Transports Métropolitains
Direction des Infrastructures

80 Boulevard du Métro
13013 MARSEILLE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus